

Déclaration liminaire

Monsieur le président,

L'année 2011 est le dernier exercice à se dérouler dans le cadre du décret n° 2002-682. En effet à compter du 1^{er} janvier 2012, l'évaluation professionnelle des agents s'effectuera dans le cadre du décret n° 2010-888. **La CGT Finances Publiques continue de dénoncer cette réforme, qui s'inscrit dans la continuité de celle déjà menée en 2002.** La logique est bien toujours la même, celle d'individualiser toujours plus les carrières et les rémunérations. La CGT Finances Publiques condamne également le dogmatisme de la Direction Générale qui refuse d'utiliser la possibilité offerte par l'article 1^{er} du décret de 2010 de maintenir une notation chiffrée en l'inscrivant dans les statuts particuliers.

Celle-ci est fondamentale, parce qu'elle constitue une garantie collective pour les agents. Ils ont ainsi un repère fixe par rapport à tous les agents de même grade et même échelon et peuvent obtenir le cas échéant un recours sur des bases objectives. Nous condamnons un entretien d'évaluation et une notation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par la régression de la réalisation des missions, aggravant ainsi les injustices fiscales et les inégalités.

La suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation instiguera entre l'agent et le chef de service, un contrat d'objectif cassant toute notion catégorielle. Toute référence nationale sera gommée. Les recours en notation seront réduits au bon vouloir des notateurs et des directions. La rémunération et les promotions à la tête du client seraient institutionnalisées. L'agent serait placé dans une relation contractuelle avec son encadrement et se retrouverait plus vulnérable.

Au contraire de cette logique, la CGT est pour un développement de la culture du Service Public, l'égalité de traitement et la garantie de la reconnaissance de la valeur professionnelle de l'agent sur des critères objectifs.

Tarbes, le 25 juin 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section des Hautes Pyrénées
1 bd du maréchal JUIN
65023 Tarbes cedex 9

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>
cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr

C'est pourquoi nous restons attachés à la notation et continuons à revendiquer une notation identique sur le plan national, statutaire tenant compte des moyens des services. Elle doit permettre une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents et assurer une véritable progression de carrière.

En ce sens nous ne pouvons nous satisfaire de la faiblesse de la réserve attribuée au plan local. Elle ne permettra pas à l'évidence d'assurer l'égalité de traitement pour tous dans cette CAP. Les arbitrages sont par définition « arbitraires ». On peut remarquer d'ailleurs que certains notateurs, eux mêmes, demandent à la CAP de pallier au manque de bonification de leur service.

Nous dénonçons l'hypocrisie de l'administration qui distribue pour des raisons de paix sociale « des + 0,01 » tout en sachant que cela ne générera aucune obligation pour l'exercice suivant (en raison de l'application de la PFR). A ce sujet nous vous demandons de nous faire connaître le nombre d'attribution de + 0,01 en 2012 par filière.

La notation n'est pas un acte de gestion anodin, elle a une conséquence directe sur l'avancement de carrière. C'est pourquoi nous luttons contre toute idée de mise en concurrence des agents qui n'aurait pour d'autre effet que de nuire au collectifs de travail.

De même, nous constatons que la Direction a sciemment décidé de réduire le niveau d'information des représentants du personnel en matière de notation.

Ainsi, alors que les attributions de bonification étaient fournies par services au niveau de la gestion publique et ce depuis 2009 et plutôt que de généraliser une méthode qui satisfaisait les agents, vous avez décidé de rendre la gestion des réductions d'ancienneté moins transparente, interdisant toute possibilité d'appréciation aux représentants du personnel sur l'application de la rotation dite sélective.

Au delà de la question de la notation, nous constatons que votre gestion et cette CAP se tiennent dans un contexte d'austérité de plus en plus palpable ; austérité dans le cadre des emplois lors de la CAP de mutation, austérité pour les promotions lors de la CAP avancement, austérité aujourd'hui pour les bonifications.

La CGT Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre cette logique austéritaire et gagner sur les revendications inscrites dans la plate forme revendicative unitaire des organisations syndicales des Finances Publiques.